

*Cet appel à projet doit permettre d'accompagner les initiatives engagées par des associations sportives visant à **développer la pratique des sports de nature** et à promouvoir la diversité des activités physiques et sportives possible sur des sentiers dont la gestion revient à la Collectivité territoriale de Guyane*

Ces projets, sur la base d'activités physiques et sportives proposées doivent répondre aux objectifs suivants :

- contribuer à l'amélioration de la santé et du bien être des personnes ;
- leur faire prendre conscience de leurs potentialités en termes d'activités physiques ;
- leur offrir la possibilité de prendre en compte la pratique d'activités physiques et sportives dans leur projet de vie personnel ;
- développer l'accès aux sports de pleine nature ;
- animer les sites ;
- sensibiliser au respect de l'environnement par la pratique dans des milieux naturels.

Vous trouverez ci-dessous une fiche d'accompagnement précisant les conditions d'accès au dispositif et les critères d'attribution ainsi que le lien vers le portail de demande en ligne.

Calendrier :

Lancement de l'appel à projets 2019 : 1^{er} décembre 2018

Clôture des dépôts de dossiers de candidature : 15 janvier 2019

Commission des politiques sportives : 1^{er} février 2019

Contact mail : appelsaprojetssport@ctguyane.fr

Direction des sports - Pôle Sport jeunesse et vie associative

Collectivité Territoriale de Guyane

4179 route de Montabo - Carrefour de Suzini

97306 Cayenne Cedex

Tél. 0594 300 600 Fax : 0594 319 522



Collectivité
Territoriale
de Guyane



SPORT ET NATURE

APPEL À PROJET

Cahier des charges

WWW.CTGUYANE.FR

☎ 0594 300 600

📘 CTGuyane

🐦 @CTdeGuyane

Présentation du dispositif

Préambule

Dans le cadre de sa politique sportive, la Collectivité Territoriale de Guyane a souhaité renforcer son action auprès de ses publics cibles, en ayant notamment une attention particulière pour le développement des sports de nature, et les associations sportives qui permettent de pratiquer ces sports dans les meilleures conditions.

La Collectivité Territoriale de Guyane lance un appel à projets afin de soutenir des actions structurantes et innovantes sur les territoires.

Ce soutien se matérialise par un appel à projets « Sport et nature ». La subvention qui sera accordée, doit permettre d'accompagner les initiatives engagées par des associations sportives, établissements publics, établissements d'enseignement, visant à promouvoir les sports de nature, mais également à améliorer les conditions de pratique sur les différents sites répertoriés.

Les publics concernés en priorité résident sur le territoire, avec des finalités éducatives, ce qui n'exclut pas un volet tourisme.

1. Objectifs

Les activités physiques et sportives proposées doivent permettre de:

- Améliorer l'offre de pratique des sports de nature notamment pour des publics éloignés de la pratique ;
- Accompagner la structuration des territoires par les Sports de nature dans les zones moins favorisées ;
- Animer les sites ;
- Sensibiliser au respect de l'environnement par la pratique dans des milieux naturels ;
- Contribuer à utiliser les sports de nature comme levier éducatif, de maintien de la santé, de lien social et de développement durable.

L'appel à projets « Sport et nature », a pour ambition de donner des moyens complémentaires aux porteurs de projets qui contribuent au développement de ces sports, et de le faire dans les meilleures conditions possibles afin d'encourager la pratique d'activités physiques et sportives.

2. Période prise en compte

Pourront être prises en compte les dépenses réalisées dans le cadre du projet, entre le 1^{er} Mars 2019 et le 20 Décembre 2019.

3. Les bénéficiaires de l'appel à projets

Toute association, établissement d'enseignement, établissement public, situé en Guyane, qui favorise la pratique des sports de nature, est invitée à répondre à l'Appel à projets « Sport et nature » de la Collectivité Territoriale de Guyane.

4. Sites et installations sportives pour l'appel à projets

Les activités physiques et sportives proposées, doivent se dérouler dans les sites ci-dessous :

- Sentier VIDAL-MONDELICE (Rémire-Montjoly)
- Sentier ROCHE BATEAU (Saül)
- Sentier GROS ARBRES (Saül)
- Sentier GRAND BŒUF MORT (Saül)
- Sentier MONT LA FUMEE (Saül)
- Sentier SAUT-MARIPA (Saint-Georges de l'Oyapock)
- Sentier MONTAGNE FAVARD (Kaw-Roura)
- Sentier PISTE DE SAINT-ELIE (Sinnamary)
- Sentier LAMIRANDE (Matoury) – *sous certaines conditions à étudier*
- Sentier de la MONTAGNE DES SINGES (Kourou)
- Sentier de l'ILE ROYALE (Kourou)

5. Conditions d'accès au dispositif

Une commission des politiques sportives sera organisée à l'issue de la période de dépôt des dossiers de candidature, afin de rendre un avis qualitatif sur chaque projet.

Pour que leur dossier puisse être pris en compte, les associations, établissements d'enseignement, établissements publics, devront répondre aux conditions suivantes :

- obligation de proposer dans le projet des activités physiques et sportives hebdomadaires ;
- obligation d'avoir un encadrement formé et/ou diplômé.

De plus, la subvention a vocation à participer à la mise en œuvre d'un projet structuré en actions, qui ne se limitera pas à l'achat de matériel et/ou à du transport.

6. Les critères d’attribution de la subvention

Dans le cadre du budget 2019, l’assemblée de Guyane allouera une enveloppe destinée aux appels à projets à destination des porteurs de projets. La Direction des Sports de la Collectivité Territoriale de Guyane instruira les dossiers reçus.

Après analyse de la commission des politiques sportives, la commission permanente délibèrera pour **les projets retenus** au cours du 1^{er} trimestre 2019.

Les projets seront appréciés sur la base des critères suivants :

- professionnalisme, qualité de la formation et implication de l’encadrement ;
- qualité des activités proposées et des conditions d’accueil ;
- capacité du projet à améliorer la santé et le bien être ;
- capacité du projet à réduire les inégalités d’accès aux activités physiques et sportives ;
- capacité du projet à permettre une meilleure inclusion dans la société à travers une insertion par le sport ;
- une attention particulière sera portée sur la proximité avec les lieux de vie des personnes.

7. Le calendrier prévisionnel de l’appel à projets

Année 2019
-1 ^{er} décembre 2018 : début de la campagne d’appel à projets
- 15 janvier 2019 : date limite de dépôt des dossiers de candidature en ligne
-1 ^{er} février 2019 : réunion de la commission des politiques sportives

8. Le dépôt des dossiers de candidature

Pour répondre à l’appel à projets 2019 « Sport et nature », il convient de renseigner le dossier de candidature téléchargeable sur le site de la Collectivité Territoriale de Guyane www.ctguyane.fr